

Un collège pour **800 élèves**



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

- Utilisation de bois en charpente.
- Respect de la faune et la flore : conservation de haies bocagères, installation de nichoirs dans le bâti.

Le bâtiment s'inscrit dans le principe ERC de la loi sur la biodiversité : éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement.

Un collège :

- Ouvert sur la vie de la cité.
- Évolutif : les locaux seront modulables afin de pouvoir s'adapter dans la durée à de nouvelles formes de pédagogie
- Soucieux de l'égalité filles – garçons : l'organisation de la cour doit encourager la mixité et permettre à toutes et tous de trouver sa place dans l'espace.
- Conçu pour favoriser la convivialité, la motivation et les relations entre enseignants et élèves.

